

# Conditions Générales de Ventes

## 1- DEFINITIONS

### Mission de conseil

Intervention d'un consultant sur un projet défini dans le cadre d'une proposition établie par Ex'Up Consulting

### Formations inter-entreprises

Formations sur catalogue réalisées sur Paris, Lyon, Lausanne, Annecy.

### Formation intra-entreprise

Formation réalisée pour le compte d'un Client dans les locaux mis à disposition par le Client

## 2- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation ou de conseil implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## 3- DOCUMENTS CONTRACTUELS

Conseil : toutes les interventions de Ex'Up Consulting sont réalisées sur la base d'un plan d'action décrit dans une proposition ou établi en étroite collaboration avec le client. Ceci constitue le document de référence de l'intervention en cas de litige Formation: Ex'Up Consulting fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi. Un exemplaire signé et portant le cachet commercial du client est retourné sous 8 jours, faute de quoi la formation ne pourra se dérouler. Une attestation de présence et une évaluation de la qualité de la formation, sont adressées au Client après chaque session de formation

## 4- PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous les prix sont indiqués hors taxes. Application de la TVA au taux en vigueur. Tout stage commencé est dû en totalité. Les actions de conseil peuvent être interrompues à la fin de chaque mois sous réserve d'une dénonciation 30 jours au préalable Les factures sont payables au comptant à réception de facture, sans escompte à l'ordre de Ex'Up Consulting.

### Pour les missions de conseil

Toute action de conseil est facturée mensuellement sur la base du temps passé sauf cas de prestation forfaitaire.

## 5- REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé par Ex'Up Consulting au Client. Si Ex'Up Consulting n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit et en particulier lorsque le participant interrompt ou annule une des sessions de formation le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## 6- REFUS DE COMMANDE

### Missions de conseil

Un acompte peut être demandé. Il est payable à la réception de la commande Formation : Ex'Up Consulting se réserve le droit de ne pas réaliser une formation commandée, dans le cas où le Client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), sans que ce refus puisse engendrer une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit

### Pour les formations intra-entreprise

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Ex'Up Consulting se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir

## 7- CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

### Missions de conseil

La réussite des actions dépend directement des ressources mises à la disposition du projet par l'entreprise. Ex'Up Consulting se réserve le droit d'interrompre la mission si ces ressources ne sont pas disponibles ou pas impliquées suffisamment, après en avoir averti le chef de projet. Dans ce cas les journées prévues dans les 30 jours seront facturées et dues par le client.

### Formation

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, Ex'Up Consulting se réserve le droit

d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

#### Stages inter-entreprises

- Toute annulation ou report doit impérativement être formulé par écrit.
- Pour toute annulation plus de 10 jours avant le début de la session, les frais de dossier, à hauteur de 350 € HT, seront retenus.
- Pour toute annulation moins de 10 jours avant le début de la session, l'ensemble du montant du stage sera retenu.
- Le participant inscrit peut se faire remplacer, avant le début du stage, par l'un de ses collègues, dont le nom devra nous être communiqué.
- Dans le cadre des formations Lean et Lean 6 Sigma comprenant du coaching, ce dernier est valable 12 mois à compter du 1er jour de formation.

#### Stages intra-entreprise :

Pour toute annulation, sauf en cas de force majeure dument justifiée :

- si une annulation intervient moins de 30 jours ouvrables avant le début de la prestation, une facture de 50% du montant de la formation sera émise.
- si une annulation intervient moins de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, une facture de 100% du montant de la formation sera émise.
- pour toute annulation intervenant plus de 30 jours ouvrables avant le début de la prestation, des frais de réservation à hauteur de 250€ HT par jour de formation seront retenus.

#### 8- CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage, sans limitation de durée, à garder confidentiels l'ensemble des documents et/ou informations concernant l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre des relations contractuelles faisant l'objet des présentes CGV. Chacune des parties s'engage également à faire respecter cet engagement par ses préposés et/ou mandataire.

#### 9- PENALITE DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

#### 10- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Pour les formations : L'ensemble des documents, enseignements, plans et méthodes quelque soit leur support (papier, CD, USB, électronique, numérique) et leur contenu, utilisés par Ex'Up Consulting dans le cadre de la formation sont protégés par un droit de propriété intellectuelle, propriété exclusive de Ex'Up Consulting. Toute reproduction, représentation ou réutilisation, en tout ou partie, sur un quelconque support est interdite, sauf accord préalable et écrit de Ex'Up Consulting. Le non-respect de cette obligation constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur. Pour les missions de conseil, l'ensemble des "productions" sont la propriété du client.

#### 11- INFORMATIQUE ET LIBERTES

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Ex'Up Consulting rappelle que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. A cet effet, le Client devra adresser sa demande par courrier en indiquant ses nom, prénom et adresse et, dans la mesure du possible, la référence Client

#### 12- LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Ex'Up Consulting et ses Clients relèvent de la Loi française.

#### 13- ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Ex'Up Consulting qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

#### 14- ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Ex'Up Consulting à son siège social au 7 Rue des Arguillons, 71960 La Roche Vineuse, France

#### 15- NOTES

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par